



Municipalité de
SAINTE-CHRISTINE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE
646, 1^{er} rang Ouest, Sainte-Christine, Qc J0H 1H0
Téléphone : 819-858-2828 Fax : 819-858-9911
Fax Cauca : 1-866-310-6029

PERMIS DE BRULAGE Règlement # 314-14

No. Permis : _____ Date d'émission : _____
Valide du : _____ Au : _____

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom _____ Téléphone _____

Adresse du requérant _____

Type de matière	Site	Disposition	Équipement sur place
<input type="checkbox"/> Gazon ou Herbe	<input type="checkbox"/> Baril	<input type="checkbox"/> En rangée	<input type="checkbox"/> Pelle
<input type="checkbox"/> Branches ou bois	<input type="checkbox"/> Foyer	<input type="checkbox"/> En tas	<input type="checkbox"/> Boyau
<input type="checkbox"/> Feuilles ou broussailles	<input type="checkbox"/> Dépotoir	<input type="checkbox"/> Extensif	<input type="checkbox"/> Chaudière à eau
<input type="checkbox"/> Amas de résidus	<input type="checkbox"/> Sol sablonneux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Extincteur
<input type="checkbox"/> Feux d'artifice	<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Autre
<input type="checkbox"/> Autre			

Responsable présent sur les lieux en permanence? _____

Dimension : Hauteur _____ Largeur _____

CONDITIONS À RESPECTER LORS DU BRÛLAGE

Le requérant doit, lors du brûlage, respecter les conditions suivantes :

1. Garder en tout temps, sur les lieux du feu, une personne en charge;
2. Avoir en sa possession, sur les lieux, l'équipement nécessaire afin de prévenir tout danger d'incendie;
3. Limiter la hauteur des combustibles à brûler à une hauteur maximale de 2 mètres et demi et une superficie maximale de 25 m²;
4. Il est interdit de brûler des matériaux de construction, des palettes, du bardeau d'asphalte, etc.
5. N'utiliser aucun pneu ou matière à base de caoutchouc;
6. Le brasier doit être situé à un minimum de 60 mètres de tout bâtiment;
7. Ne pas maintenir allumé tout feu si la vitesse du vent dépasse 20 km/h;
8. N'effectuer aucun brûlage lorsque l'indice d'assèchement est élevé;
9. S'assurer que le feu est bien éteint avant de quitter les lieux.

DÉTAILS SUPPLÉMENTAIRES

Veuillez contacter une des personnes suivantes, AVANT de procéder à l'allumage du feu :

JACQUES LECLAIR : 819-388-8090

SIMON DUFAULT : 819-858-1145

Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions du présent permis de brûlage.

Signature du requérant (Propriétaire) _____ Date _____

Représentant de la Municipalité _____ Date _____